

**CONSEIL MUNICIPAL
29 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 29 Septembre 2020 à 19h00 au foyer des campagnes sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

À l'unanimité le Conseil Municipal a décidé que la séance se tiendrait à huis clos.

ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :

- ⇒ à l'unanimité,
l'intégration dans le domaine communal de la parcelle de terrain non bâti, appartenant à Monsieur Joseph CASTEX, d'une superficie totale de 2 073 m² référencée AB 137 située près du Gers
- ⇒ à l'unanimité,
l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- ⇒ à l'unanimité,
la participation complémentaire d'un montant de 1 250 € pour les frais d'engagement de l'équipe U15 dans le championnat Elite au bénéfice du club BCLA
- ⇒ à l'unanimité,
la désignation des représentants de la commune de Layrac à l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne (EPFL) : Monsieur Rémi CONSTANS Maire délégué titulaire et Monsieur Thierry PILLIAUDIN- 1^{er} adjoint au Maire délégué suppléant
- ⇒ à la majorité,
4 abstentions (M. GARAYOA + Pouvoir Mme MONESTES – M. BARADA – Mme LABARCHEDE-DAVENNE)
12 pour
les mouvements liés à la Décision Modificative N°1
- ⇒ à l'unanimité,
- l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 730,55€
- les créances éteintes pour un montant de 3 270,26 €
- ⇒ à l'unanimité,
la fusion absorption de CILIOPEE HABITAT par le groupe DOMOFRANCE ainsi que le transfert des garanties d'emprunt accordées à CILIOPEE HABITAT par la commune au groupe DOMOFRANCE
- ⇒ à l'unanimité,
l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec la commune de Boé pour la Fête de la Lecture – Edition 2020



NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.